

REGLEMENT PARTICULIER du TOURNOI DE DOUBLE « RUSH A SAINT ALBAN » à SAINT ALBAN DE ROCHE

Samedi 6 et dimanche 7 Juin 2020

- 1- Le tournoi se déroule selon les règles du jeu et d'organisation préconisés par l'I B F, la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre **Gildas PERCHE** présent dans le gymnase.
- 2- Le Juge-arbitre veille au bon déroulement de la compétition et fait respecter les règles du jeu applicables à toutes compétitions de Badminton.
- 3- Il est responsable de la discipline sur les terrains et peut prendre toutes les mesures à cet effet. Avertissements, sanctions, disqualifications.
- 4- Le tournoi est limité au niveau interrégional, les joueurs et joueuses doivent avoir une licence FFBaD et être classés dans les séries R, D, P et NC.
- 5- Le tournoi de type standard se déroulera à la salle des sports, chemin du Rousset, 38080 Saint Alban de Roche. 6 terrains de jeu et 1 terrain d'échauffement seront mis à disposition pour les matchs du samedi et du dimanche.
- 6- Tous les joueurs doivent se présenter à la table de pointage dès leur arrivée dans le gymnase à l'heure indiquée sur les convocations.
- 7- Les joueurs et joueuses constituant une paire de double ou de mixte ne doivent pas avoir plus de deux classements d'écart : Un joueur classé P11 peut jouer avec une joueuse classée jusqu'à D9. La cote du meilleur joueur de la série ne peut pas être supérieure à plus de 16 fois la cote la plus basse. Toute paire qui ne permettra pas de respecter cette règle ne pourra être conservée dans les inscriptions (art 3.2.1.5 du RGC)
- 8- Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses pouvant jouer en catégories Sénior – de Vétérans à Minimes uniquement.
- 9- Afin de garantir des tableaux denses et homogènes, la répartition des joueurs dans les différentes catégories sera établie en fonction du CPPH.
- 10- Les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou de supprimer des tableaux si le nombre de participants n'est pas suffisant.
- 11- Les inscriptions doivent parvenir à l'adresse indiquée sur la feuille d'inscription, le vendredi 22 mai 2020 au plus tard avec le règlement de l'inscription. Le montant des inscriptions est de 18 Euros pour un tableau et de 20 Euros pour deux tableaux. La somme de 2 euros est reversée par joueurs auprès de la FFBAD sur le montant de l'inscription.
- 12- Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité à 220 joueurs, la priorité étant donnée aux premiers inscrits DONT le paiement par chèque aura été reçu par voie postale au 22 mai 2020. L'organisateur s'autorise le droit de refuser des inscriptions lorsque le nombre de participants maximum sera atteint et si le nombre de joueurs dans un tableau serait trop élevé.
- 13- Tableaux proposés, double homme et double dame le samedi jusqu'au finales, double mixte le dimanche
- 14- Le tournoi est en 2 phases:
 - 1^{ère} phase : en poules avec 2 sortants par poules.
 - 2^{ème} phase : en élimination directe.
- 15- Les têtes de séries seront désignées par le Juge Arbitre principal avec l'aide du CPPH à la date du tirage au sort, le 25 mai 2020. La cote CPPH sera prise au jeudi 21 mai 2020 pour la constitution des tableaux et des séries.
- 16- Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent (à l'intérieur du cadre réglementaire fédéral) le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, association de série).
- 17- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, le volant officiel pour toutes les séries est le RSL Tourney n°1. Ces volants seront en vente dans la salle, le jour de la compétition.
- 18- Tous les matchs seront en auto-arbitrage. A la demande d'un joueur, un arbitre peut être désigné sur le terrain demandé. Dans la mesure du possible, des arbitres volontaires (arbitres, stagiaires, officiels départementaux) peuvent officier lors des finales.
- 19- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné, équipé d'une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD et muni d'un nombre suffisant de volants, ainsi que de tous les éléments nécessaires à son match.

REGLEMENT PARTICULIER du TOURNOI DE DOUBLE « RUSH A SAINT ALBAN » à SAINT ALBAN DE ROCHE

Samedi 6 et dimanche 7 Juin 2020

- 20- A l'appel de son nom, tout joueur dispose de 5 minutes pour se présenter, effectuer le test des volants et s'échauffer. Dans le cas contraire, un deuxième appel est fait et le joueur peut être déclaré forfait.
- 21- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase est compté "LET" 1 fois au service et "FAUTE" en jeu, tout volant touchant un câble suspendu sera let au service et en jeu.
- 22- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il peut être réduit avec l'accord des intéressés.
- 23- Sauf autrement décidé par l'organisateur en concertation avec le juge arbitre, l'ordre des matchs respectera, le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle. Les horaires sont donnés à titre indicatif et les matchs pourront être lancés une heure maximum avant leurs horaires mentionnés sur l'échéancier.
- 24- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit doit en informer la table de marque et le juge-arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Il devra être présent obligatoirement lors de l'appel de son match, le cas contraire il pourra être disqualifié à l'issue du 3ème et dernier appel.
- 25- L'accès au terrain est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux coachs, au juge-arbitre, aux arbitres, aux membres du Comité d'organisation.
- 26- Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols ou pertes d'objet sur le lieu de la compétition.
- 27- Il est recommandé d'être vigilant à la propreté du gymnase : pas de nourriture sur le sol sportif, la propreté des chaussures et l'utilisation des poubelles sont attendues.
- 28- En cas de forfait d'une paire de double, elle peut être remplacé par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur restant peut proposer un partenaire sous réserve qu'il ne modifie pas la constitution du tableau.
- 29- Tout joueur forfait après la date du tirage au sort doit justifier de ce dernier par écrit auprès de la Commission régionale d'Arbitrage (à sophie.bluy@badminton-aura.org ou Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton 37, route du Vercors 38500 St Cassien) au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition sous peine de sanction fédérale.
- 30- **La participation à ce tournoi implique l'acceptation de tous les points du présent règlement.**

Le Comité d'Organisation

Date : 03/02/2020

Nom et signature du Juge-Arbitre : Gildas PERCHE

